



UNION DES RETRAITÉS DU C.L. PARIS ILE-DE-FRANCE

Immeuble RHIN (BC : 500.11) - 39 avenue de Paris – 94800 VILLEJUIF - TEL : 01 42 95 20 04 – 01 42 95 21 20

urcl-parisidf@orange.fr

www.urcl-paris-idf.org

Chers Amis,

L'Assemblée Générale du 24 avril 2014 a entériné la création d'une cotisation COUPLE à partir de l'exercice 2015. Cette nouvelle cotisation s'applique aux Couples dont les deux membres participent à nos activités (sorties, voyages, cours d'informatique...) et ce, que le conjoint soit ou non retraité du C.L.

Ces dispositions doivent nous permettre d'identifier toutes les personnes bénéficiant de nos activités et d'être donc en conformité notamment eu égard à notre assurance "responsabilité civile".

Cette nouveauté doit permettre aux couples actuels et à venir de régler une cotisation réduite à 30 € au lieu de 40 € (2 fois 20 €).

Rien ne change si seul l'un des deux participe aux activités ; l'adhésion couple n'est bien évidemment pas obligatoire.

Si vous répondez aux critères ci-dessus, merci de nous retourner, la fiche d'adhésion couple ci-jointe, dûment remplie, au plus tard le 19 décembre 2014 ou lors de votre éventuelle inscription à l'un des voyages proposés pour 2015.

Si les membres du couple sont déjà adhérents, la mise à jour sera faite automatiquement par notre système informatique, sous réserve que les deux soient enregistrés sous le même patronyme.

Dans ce cas, si vous avez demandé le prélèvement automatique, celui-ci sera fait pour un montant de 30€ (2 fois 15 €) prélevés sur le compte indiqué.

Pour toute précision que vous souhaiteriez, nous restons à votre disposition aux jours et heures d'ouverture de nos bureaux.

Le Secrétaire Général

Michel CHARPENEL